



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Judi 15 août 2024 à 16 h 30

à la caserne 31 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Nadine Viau, mairesse de la Ville de Belœil
M. Robert Pelletier, conseiller de la Ville de McMasterville
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park
M. Gaston Meilleur, conseiller de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Absence motivée :

M. Martin Dulac, maire de la Ville de McMasterville

Assistent également à l'assemblée de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, codirecteur général, directeur sécurité incendie
Mme Sylvie Gosselin, codirectrice générale, secrétaire-trésorière
M. Simon Bussière, directeur adjoint sécurité incendie
Mme Marie-Ève Chavarie, directrice ressources humaines
Mme Véronique Moisan, trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

2. Constatation du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption du procès-verbal

5. Conseil d'administration

- 5.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de 7 412 000 \$ qui sera réalisé le 27 août 2024
- 5.2. Adjudication soumission pour émission d'obligations pour les règlements 2018-009 2018-010, 2021-018
- 5.3. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration 2025
- 5.4. Acceptation de l'offre d'achat de 10 appareils respiratoires de marque MSA modèle G-1, incluant 20 cylindres (30 min/4500 PSI)
- 5.5. Avenant de modification AM-16 – Construction d'une caserne
- 5.6. Autorisation de paiement – Décompte no 18 – Travaux de construction caserne 21
- 5.7. Autorisation avenant no 4 – Fourniture de services professionnels en ingénierie civile et structure – Pluritec

6. Ressources humaines

- 6.1 Démission de madame Nathalie Gosselin



7. Finances

- 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 19 juin au 8 août 2024
- 7.2. Dépenses incompressibles pour la période 14 juin au 8 août 2024

8. Politiques et règlements

9. Points d'informations

- 9.1. Rapport du codirecteur général, directeur sécurité incendie
- 9.2. Liste des interventions des mois de juin et juillet 2024

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale agit à titre de président d'assemblée et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 16 h 30.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2024-08-081

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Gaston Meilleur
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal

CA-2024-08-082

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 20 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2024 tel avec les modifications requises au point 5.8.

ADOPTÉE

5. Conseil d'administration

CA-2024-08-083

5.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de sept millions quatre cent douze mille dollars (7 412 000 \$) qui sera réalisé le 27 août 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de sept millions quatre cent douze mille dollars (7 412 000 \$) qui sera réalisé le 27 août 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-009	539 800 \$
2018-010	1 394 200 \$
2021-018	5 019 000 \$
2018-010	459 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D- 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 2018-009, 2018-010 et 2021-018, la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Robert Pelletier
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 août 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 février et le 27 août de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D- 7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;



6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la codirectrice générale, secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02731
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER
BELŒIL, QC
J3G 4G7

8. Que les obligations soient signées par le président et la codirectrice générale, secrétaire-trésorière. La Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, comme permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéro 2018-009, 2018-010 et 2021-018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 août 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉE

CA-2024-08-084
5.2 Adjudication soumission pour émission d'obligations pour le règlement 2021-018

Soumissions pour l'émission d'obligation

Date d'ouverture :	15 août 2024	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	27 août 2024
Montant :	7 412 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements 2018-009, 2018-010 et 2021-018, la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \ « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\ », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 août 2024 de sept millions quatre cent douze mille dollars (7 412 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C- 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



1 - BMO NESBITT BURNS INC.

257 000 \$	3,75000 %	2025
269 000 \$	3,75000 %	2026
282 000 \$	3,75000 %	2027
295 000 \$	4,00000 %	2028
6 309 000 \$	4,00000 %	2029

Prix : 99,54200

Coût réel : 4,09735 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

257 000 \$	3,95000 %	2025
269 000 \$	3,60000 %	2026
282 000 \$	3,70000 %	2027
295 000 \$	3,75000 %	2028
6 309 000 \$	3,85000 %	2029

Prix : 98,60477

Coût réel : 4,17477 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

257 000 \$	3,90000 %	2025
269 000 \$	3,75000 %	2026
282 000 \$	3,70000 %	2027
295 000 \$	3,70000 %	2028
6 309 000 \$	3,80000 %	2029

Prix : 98,29100

Coût réel : 4,20511 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

257 000 \$	4,00000 %	2025
269 000 \$	3,75000 %	2026
282 000 \$	3,65000 %	2027
295 000 \$	3,70000 %	2028
6 309 000 \$	3,75000 %	2029

Prix : 98,05700

Coût réel : 4,21532 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Gaston Meilleur
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations de sept millions quatre cent douze mille dollars (7 412 000 \$) de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;



QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la codirectrice générale, secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

Que le président et la codirectrice générale, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

CA-2024-08-085

5.3 Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 320 et 468.28 de la Loi sur les cités et villes et l'article 148.0.1 et 597 du Code municipal du Québec prévoient que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Robert Pelletier

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier relativement à la tenue des assemblées ordinaires du conseil d'administration pour 2025 à la salle formation no 1 de la caserne 21 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, située au 700, boul. Yvon-L'Heureux Nord à Belœil, à 16 h 30 aux dates suivantes :

2025		
JOUR	DATE	MOIS
Jeudi	16	JANVIER
Jeudi	13	FÉVRIER
Jeudi	13	MARS
Jeudi	10	AVRIL
Jeudi	15	MAI
Jeudi	19	JUIN
S/0	S/0	JUILLET
Jeudi	14	AOÛT
Jeudi	11	SEPTEMBRE
Jeudi	9	OCTOBRE
Jeudi	13	NOVEMBRE
Jeudi	11	DÉCEMBRE

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

ADOPTÉE



CA-2024-08-086

5.4 Acceptation de l'offre d'achat de 10 appareils respiratoires de marque MSA modèle G-1, incluant 20 cylindres (30 min/4500 PSI)

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu désire se départir de 10 appareils respiratoires de marque MSA, modèle G-1 (4500 PSI) incluant 20 cylindres de 30 minutes/4500 PSI ;

CONSIDÉRANT QUE les 10 appareils respiratoires de marque MSA, modèle G-1 ont été livrés neufs en septembre 2019 et incluent une pile rechargeable pour chaque appareil ;

CONSIDÉRANT QUE les 20 cylindres de 30 minutes/4500 PSI avec gaine protectrice sont inclus avec les appareils ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière certification des appareils a été effectuée en avril 2024 et la dernière certification visuelle et hydrostatique des cylindres en mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu n'offre aucune garantie pour la vente des équipements ;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie des Mille-Îles a proposé une offre d'achat de soixante mille dollars (60 000 \$) pour l'ensemble des équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu s'engage à livrer les 10 appareils et les 20 cylindres dès que les autorisations du conseil d'administration et du conseil municipal des parties prenantes auront été obtenues ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

1. Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu accepte l'offre d'achat du service de sécurité incendie de la Ville de Mille-Îles de soixante mille dollars 60 000 \$.

2. La Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu s'engage à livrer les 10 appareils respiratoires et les 20 cylindres dès réception des autorisations nécessaires.

ADOPTÉE

CA-2024-08-087

5.5 Avenant de modification AM-16 – Construction d'une caserne

CONSIDÉRANT QUE conformément aux documents d'administration du marché, le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur conviennent de modifier l'ouvrage, le prix du contrat de la façon décrite ci-dessous ;

CONSIDÉRANT le rapport autorisant les modifications provenant de notre firme d'architecture Cimaise ainsi que la recommandation de M. Pierre Tremblay ing., gestionnaire de projet pour la Régie ;

DESCRIPTION AM-16	MONTANT
Remplacement du stratifié PS04	(2 368.00) \$
Ajout de deux dalles de béton entre les axes 4 et 8 et N' et O' et A.5' et B'	23 470.49 \$
Modification de l'emplacement de l'antenne	(39 080.00) \$
Ajustement des bases lampadaires qui sont dans le gazon pour arriver plus près du sol	(3 000.00) \$
Ajustement électrique suivant l'émission de la AM-A-12 et QRT 80-82-84	8 106.84 \$
Annuler les prises aux colonnes du garage	(2 201.05) \$
Relais triac intégré à la plinthe électrique en haut de l'escalier 1	424.89 \$
Modification des câbles pour haut-parleurs	2 200.00 \$
Le prix du contrat est diminué de 12 446.83\$ (excluant les taxes)	
Le délai d'exécution du contrat augmenté/diminué de 0 jour ouvrable	(12 446.83) \$



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'avenant de modification et **diminuer** le contrat de Construction Bâtiment Québec (BQ) inc. de douze mille quatre cent quarante-six dollars et quatre-vingt-trois cents (**12 446,83 \$**) excluant les taxes.

ADOPTÉE

Sortie de M. Yves Lessard

CA-2024-08-088

5.6 Autorisation de paiement – Décompte no 18 – Travaux de construction caserne 21

CONSIDÉRANT QUE la Régie a octroyé un contrat pour la construction de la caserne au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Bâtiment Québec (BQ) inc., pour un montant total de dix-huit millions huit mille quatre-vingt-cinq dollars (18 008 085 \$) incluant les taxes, no résolution CA-2022-08-092 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la caserne 21 ont débuté en mars 2023 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'autorisation de paiement pour le décompte no 18 provenant de Cimaise ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement du nouveau décompte no 18 au montant cinq cent quarante-deux mille huit cent quatre dollars et dix-huit cents (542 804,18 \$), taxes incluses, à Bâtiment Québec inc.

ADOPTÉE

CA-2024-08-089

5.7 Autorisation avenant no 4 – Fourniture de services professionnels en ingénierie civile et structure - Pluritec

CONSIDÉRANT QUE, le 13 mai 2021, un contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie civile et structure pour la conception des plans et devis de la nouvelle caserne 21 a été donné à Pluritec Ltée au montant de cent quinze mille dollars (115 000 \$), plus taxes, no résolution CA-2021-05-50 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des ajouts de vingt et un mille sept cent cinquante-six dollars (21 756 \$), taxes en sus, pour la coordination, conception, mise en plan, production d'instructions et directives de modifications supplémentaires et surveillance accrue en lien avec la gestion déficiente des sols ;

CONSIDÉRANT QUE les autres dispositions du contrat demeurent inchangées :

Montant initial :	115 000 \$
Montant des avenants précédents :	40 550 \$
Montant de l'avenant :	21 756 \$
Total à ce jour (taxes en sus)	177 306 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de M. Pierre Tremblay, ing., gestionnaire du projet pour la Régie ;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Robert Pelletier
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de l'avenant no 4 à Pluritec Ltée au montant de vingt et un mille sept cinquante-six dollars (21 756 \$), plus taxes.

ADOPTÉE

Retour de M. Yves Lessard

6. Ressources humaines

CA-2024-08-090

6.1 Démission de madame Nathalie Gosselin

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Gosselin, préventionniste, a signifié sa démission à la Régie le 11 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Gosselin a été à l'emploi de la Ville de Saint-Basile-le-Grand au service de sécurité incendie depuis le 3 janvier 2011 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de prendre acte de la démission de madame Nathalie Gosselin, préventionniste, remise le 11 juillet et la remercier pour ses treize années de service.

M. Yves Lessard, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenait à souligner au nom de sa ville et de tous ses employés ses sincères remerciements du travail fait chez eux et à la Régie.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2024-08-091

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 19 juin au 8 août 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, la codirectrice générale, secrétaire-trésorière doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 19 juin au 8 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 19 juin au 8 août 2024, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration : Chèques no 2853 à 2881	131 398,95 \$
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration Chèques no : 2882 à 2922	636 181,57 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	767 580,52 \$

- 2) D'autoriser la codirectrice générale, secrétaire-trésorière à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2024-08-092

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 14 juin au 8 août 2024

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom*

de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu que le conseil d'administration délègue à la codirectrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 14 juin au 8 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période 14 juin au 8 août 2024, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs juillet 2024	430 969,02 \$
Fournisseurs août 2024	286 770,23 \$
Transferts électroniques	
Paie et autres juillet 2024	292 099,22 \$
Paie et autres août 2024	292 763,03 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	1 302 601,50 \$

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements



9. Points d'informations

9.1 Rapport du codirecteur général, directeur sécurité incendie

Le codirecteur général, directeur sécurité incendie fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie.

9.2 Liste des interventions de juin et juillet 2024

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

10.1 PRACIM – Fermeture du programme aux nouvelles demandes (17 juillet 2024)

10.2 Résolution d'acceptation demande budget supplémentaire – Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

10.3 Résolution d'acceptation demande budget supplémentaire – Ville de McMasterville

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

11. Varia

12. Période de questions du public

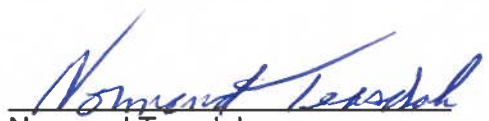
CA-2024-08-093

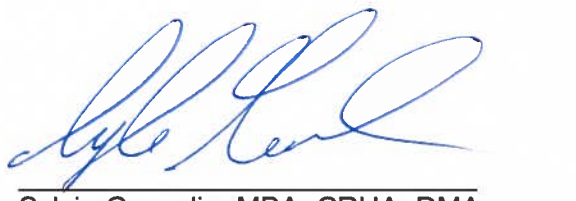
13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 55.

ADOPTÉE


Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

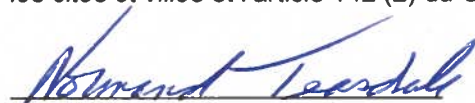

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Codirectrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, codirectrice générale, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Codirectrice générale, secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Normand Teasdale
Président du conseil d'administration